

LETTRE D'ENGAGEMENT D'UN·E INTERVENANT·E VACANCES APPRENANTES

Entre les soussignés

Le/la Chef·fe d'établissement, M – Mme

et M – Mme

dénommé·e cocontractant, domicilié·e.....

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le/la cocontractant·e est employé·e - pour les participants·es à l'opération «École Ouverte», afin d'assurer les fonctions de

Article 2 : Cette prestation, financée par la subvention «École Ouverte», se déroulera pendant la période Du au pour la/les session(s) de :

Hiver Printemps Juillet Août Automne Fin d'année

Mercredis & samedis du 1^{er} semestre Mercredis & samedis du 2nd semestre.

Le présent engagement prend fin à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans préavis ni sans indemnité.

Article 3 : L'intervention se déroulera au et le nombre de vacances prévues est de heures.

NB : *Le nombre d'heures de vacances effectuées par un agent ne peut excéder un total de 165 au cours d'une période de douze mois consécutifs. Toutefois, ce nombre est porté à 250 pour les agents participant à l'opération « École Ouverte ». » (Article 2 modifié de l'arrêté du 19 août 1992 - NOR FPPA9200015A).*

Article 4 : La rémunération du/de la cocontractant·e est établie sur la base d'un taux unitaire de vacation horaire brute définie par le décret n°92-820 du 19 août 1992 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux activités inscrites au projet de service public d'un quartier en développement social urbain (NOR : PRMG9270151D) et l'arrêté modifié du 19 août 1992 fixant le taux horaire de l'indemnité de vacation.

Le Taux horaire brut en vigueur s'élève à 29,54 €.

Article 5 : Les rémunérations seront versées par le Lycée Edgar Quinet, à l'appui du dossier administratif et financier conforme et complet, au vu d'un état de liquidation établi et certifié par le/la chef·fe d'établissement réalisateur, et dans la limite des crédits alloués par statut de fonctionnaire ou de non fonctionnaire.

Article 6 : Le/la vacataire s'engage à informer son employeur principal du présent engagement.

Fait à, le

L'intervenant·e

Le/la Chef·fe d'établissement
(Signature et cachet établissement)